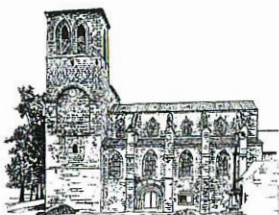


MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 063-216302059-20260428-BP2026-BF



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
23/04/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, Mme DEPERT Marion, Mme DONATI Lisa, M. FERRARA Marie-Claudine, M. MONTI Christian, M. MOSNIER Gilles, M. PAGES Patrice, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MONTI Christian

Numéro interne de l'acte : 2026-04-28-02

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2026 - Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 635 689 €

Dépenses et recettes d'investissement : 632 519 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,,

Vu le projet de budget primitif 2026

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 635 689 €

Dépenses et recettes d'investissement : 632 519 €

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MANGLIEU

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

